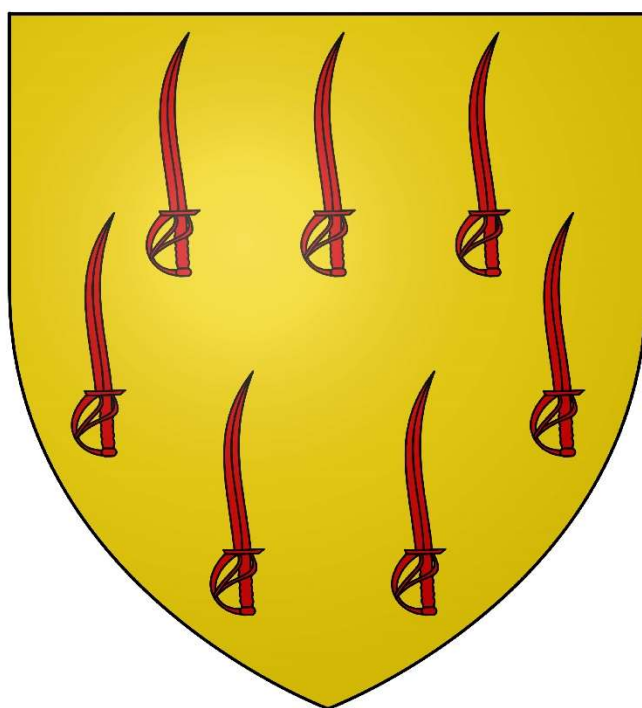


PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de
SABARAT



Ariège - Pyrénées
Occitanie

10 JUILLET 2020

FEUILLE DE PRÉSENCE

L'an **deux mille vingt**, le **10 juillet à 18h30**, le Conseil Municipal légalement convoqué le **06 juillet 2020** s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Langoust, à huis clos, sous la présidence de **Laurent MILHORAT**, Maire.

NOM Prénom	Fonction	Présent	Absent	Procuration à
MILHORAT Laurent	Maire	X		
REY Didier	Maire Adjoint	X		
LACANAL Carole	Maire Adjointe	X		
BARRE Patricia	Maire Adjointe	X		
BAQUIE Agnès	Conseillère Municipale		X	
BRIERE Stéphanie	Conseillère Municipale	X		
BUSCAIL Arnaud	Conseiller Municipal	X		
ESQUIROL William	Conseiller Municipal		X	REY Didier
LAPEYRE Gwenaëlle	Conseillère Municipale	X		
PONS Magnolia	Conseillère Municipale	X		
THEUILLON Jean-François	Conseiller Municipal	X		

Secrétaire de séance : Madame LACANAL Carole a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L. 2121-15 du CGCT).

Mr MILHORAT, Maire, remercie les élus de leur présence il ouvre la séance à dix-huit heure trente.

Mr MILHORAT demande à l'Assemblée Délibérante son accord pour modifier l'ordre du jour afin d'intégrer quatre délibérations concernant des demandes de subventions au titre du FDAL et de la DETR.

A l'unanimité, les élus se prononcent en faveur de l'ajout de ces délibérations à l'ordre du jour de la séance.

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour modifié session du conseil municipal du 10 juillet 2020 à 18 heures 30 :

- Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 01 juillet 2020.
- **COMMUNE (Administration Générale)** – Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.
- **COMMUNE (Administration Générale)** – Demande Fond Départemental d'Action Locale (FDAL) : Mise en accessibilité WC Public.
- **COMMUNE (Administration Générale)** – Demande Fond Départemental d'Action Locale (FDAL) : Mise en accessibilité accueil Mairie.
- **COMMUNE (Administration Générale)** – Demande Fond Départemental d'Action Locale (FDAL) : Église et Temple.
- **COMMUNE (Administration Générale)** – Demande Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : Église et Temple.
- **QUESTIONS DIVERSES**

DÉROULEMENT DE SÉANCE

1 - APPROBATION COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le compte rendu de séance du 10 juillet 2020, jointe à la convocation de la séance de ce jour.

2 – DESIGNATION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient, compte tenu des prochaines élections sénatoriales, d'élire un ou plusieurs délégués en vue des prochaines élections sénatoriales.

Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 10 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 était remplie.

Monsieur le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mme BARRE Patricia, M. THEUILLON Jean-François, Mme BRIERE Stéphanie et Mme PONS Magnolia.

Monsieur le Maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Monsieur le Maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le conseil municipal devait élire 1 délégué et 3 suppléants.

1. Election du délégué

M. MILHORAT Laurent se porte candidat.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié du modèle uniforme. Le président l'a constaté sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) :	10
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

Résultats : MILHORAT Laurent - 10 voix

M. MILHORAT Laurent a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

2. Election des suppléants

M. REY Didier, Mme LACANAL Carole et BARRE Patricia se portent candidats.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié du modèle uniforme. Le président l'a constaté sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) :	10
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

Résultats : REY Didier - 10 voix
LACANAL Carole - 10 voix
BARRE Patricia – 10 voix

En application de l'article L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection, puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus, puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

M. REY Didier a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme LACANAL Carole a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme BARRE Patricia a été proclamée élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

3 – COMMUNE – DEMANDE FDAL 2020 (ACCESSIBILITE WC PUBLIC).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le département, par notification du 18 juin 2020, avait déjà accordé une aide de 9 900 € pour la mise en accessibilité des toilettes publiques de la commune lors de la demande de FDAL 2020, 1^{er} programmation. Il propose de remplacer cette demande par trois demandes de FDAL 2020, 2^{ème} programmation.

Cette subvention tenait compte de la demande de DETR faite auprès de la préfecture de l'Ariège pour un montant de 16 500 €.

La préfecture de l'Ariège a depuis fait bénéficier (et notifié, le 15 juillet 2020) la commune d'une Dotation de Soutien à l'Investissement de 24 485 €.

De ce fait, et ceux afin de ne pas dépasser la limite de 80 % du montant du projet HT en subvention, le montant de FDAL que le département peut verser est plafonné à 1 915 €.

Monsieur le Maire propose de déposer 3 dossiers de FDAL 2020 pour la 2^{ème} programmation :

- Un pour régulariser le montant pour la mise en accessibilité des toilettes publiques de la commune avec une demande d'aide d'un montant de 1 915 €
- Un pour l'aménagement de l'accueil de la mairie pour la mise aux normes

handicapée avec une demande d'aide un montant de 2 245 €

- Un dernier pour la mise en sécurité de l'accès au clocher de l'Eglise afin de pouvoir changer un tintement défectueux et restauration de l'horloge du Temple avec une demande d'aide un montant de 5 275 €

Le total de ces demandes d'aides sera de 9 435 € (inférieur aux 9 900 € accordés lors de la 1ère programmation du FDAL 2020).

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de déposer une demande de financement par l'intermédiaire du Fond Départemental d'Action Locale (FDAL) 2020, deuxième programmation pour la mise en accessibilité des WC publics.

OBJET : DEMANDE D'ATTRIBUTION DE FDAL 2020, 2^{ème} PROGRAMMATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite la notification de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2020 par la Préfecture de l'Ariège, il faut régulariser la demande de FDAL 2020 auprès du Département de l'Ariège afin de ne pas dépasser la limite des 80 % HT du montant de l'investissement en subvention.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'annuler la délibération du 23 décembre 2019 et de la remplacer par celle prise ce jour.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de financer la mise en accessibilité des toilettes publiques de la commune par l'intermédiaire du Fond Départemental d'Action Locale (FDAL) 2020.

Coût prévisionnel du projet :

Mise en place d'un module toilettes publiques : 33 000 € HT

Partenaires	Taux	Montant HT
État (DSIL)	74,20 %	24 485 €
Département de l'Ariège (FDAL)	5.80 %	1 915 €
Total partenaires	80 %	26 400 €
Fonds propres	20 %	6 600 €
Total HT		33 000 €

Demande de Financements :

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré :

ACCEPTE les travaux de mise en accessibilité des toilettes publiques de la commune;

APPOUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé;

SOLLICITE une subvention État de 1 915 € au titre Fonds Départemental d'Action Locale auprès du Conseil Départemental de l'Ariège ;

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

3 – COMMUNE – DEMANDE FDAL 2020 (ACCUEIL MAIRIE)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de mise aux normes de l'accueil de la mairie.

En effet, la loi Handicap de février 2005 précise que l'accessibilité est une condition primordiale pour permettre à tous d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale.

La loi étend l'obligation d'accessibilité à toute la chaîne du déplacement : la personne handicapée doit pouvoir accéder à tous les bâtiments recevant du public et évoluer de manière continue, sans rupture (aménagement de voiries, accès aux gares, transports en commun...).

Le principe d'accessibilité concerne également la participation pleine et entière des personnes handicapées dans la vie de la cité et plus particulièrement en ce qui concerne l'accès aux bureaux et aux services municipaux.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des investissements réalisés en 2011 avec la création d'une rampe d'accès à la mairie. Pour cela, la commune de Sabarat souhaite réaménager de l'accueil, avec la mise en place d'une banque d'accueil utilisable par une personne en position "debout" comme en position "assise" et permettre la communication visuelle entre l'usager et le personnel. En résumé, une banque d'accueil plus fonctionnelle et plus adaptée aux personnes porteuses de handicap.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de financement par l'intermédiaire du Fond Départemental d'Action Locale (FDAL) 2020, deuxième programmation pour la mise en accessibilité de l'Accueil de la Mairie.

DÉLIBÉRATION

OBJET : DEMANDE D'ATTRIBUTION DE FDAL 2020, 2^{ème} PROGRAMMATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de financer mise en accessibilité de l'accueil de la Mairie par l'intermédiaire du Fond Départemental d'Action Locale (FDAL).

Coût prévisionnel du projet :

Mise en accessibilité Accueil Mairie : 2 808 € HT

Demande de Financements :

Partenaires	Taux	Montant HT
Département de l'Ariège (FDAL)	80 %	2 245 €
Total partenaires	80 %	2 245 €
Fonds propres	20 %	563 €
Total HT		2 808 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré :

ACCEPTE les travaux de mise en accessibilité de l'accueil de la Mairie;

APPOUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé ;

SOLLICITE une subvention État de 2 245 € au titre Fonds Départemental d'Action Locale auprès du Conseil Départemental de l'Ariège ;

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

4 – COMMUNE – DEMANDE FDAL 2020 (EGLISE-TEMPLE).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de travaux de mise en sécurité de l'accès au clocher de l'Église, du changement du tintement défectueux et restauration de l'horloge du Temple.

Afin de préserver et de restaurer son patrimoine, la commune de SABARAT souhaite, en 2020, entreprendre des travaux de mise en sécurité de l'accès au clocher de l'Église afin de pouvoir changer un tintement défectueux.

La Mairie souhaite en parallèle restaurer l'horloge du Temple en changeant le mécanisme mécanique défectueux par un mécanisme automatique à radio-synchronisation

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de financement par l'intermédiaire du Fond Départemental d'Action Locale (FDAL) 2020, deuxième programmation pour les travaux de mise en sécurité de l'accès au clocher de l'Église, du changement du tintement défectueux et restauration de l'horloge du Temple.

DÉLIBÉRATION

OBJET : DEMANDE D'ATTRIBUTION DE FDAL 2020, 2^{ème} PROGRAMMATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de financer les travaux de mise en sécurité de l'accès au clocher de l'Église, du changement du tintement défectueux et restauration de l'horloge du Temple par l'intermédiaire du Fond Départemental d'Action Locale (FDAL).

Coût prévisionnel du projet :

Travaux Clocher Église et Horloge Temple : 13 186,70 € HT

➤ Travaux Clocher Église : 6 568,20 € HT

➤ Horloge Temple : 6 618,50 € HT

Demande de Financements :

Partenaires	Taux	Montant HT
Etat (DETR)	40 %	5 275 €
Département de l'Ariège (FDAL)	40 %	5 275 €
Total partenaires	80 %	10 550 €
Fonds propres	20 %	2 636,70 €
Total HT		13 186,70 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré :

ACCEPTE les travaux de mise en sécurité de l'accès au clocher de l'Église, du changement du tintement défectueux et restauration de l'horloge du Temple;

APPOUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé ;

SOLLICITE une subvention État de 5 275 € au titre Fonds Départemental d'Action Locale auprès du Conseil Départemental de l'Ariège ;

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

4 – COMMUNE – DEMANDE DETR 2020 (EGLISE-TEMPLE).

Monsieur Le Maire propose de compléter la demande de (FDAL) 2020, deuxième programmation pour les travaux de mise en sécurité de l'accès au clocher de l'Église, du changement du tintement défectueux et restauration de l'horloge du Temple avec une demande de DETR 2020, deuxième programmation.

DÉLIBÉRATION

OBJET : DEMANDE D'ATTRIBUTION DE DETR 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de financer les travaux de mise en sécurité de l'accès au clocher de l'Église, du changement du tintement défectueux et restauration de l'horloge du Temple par l'intermédiaire du Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020.

Coût prévisionnel du projet :

Travaux Clocher Église et Horloge Temple : 13 186,70 € HT

➤ Travaux Clocher Église : 6 568,20 € HT

➤ Horloge Temple : 6 618,50 € HT

Demande de Financements :

Partenaires	Taux	Montant HT
Etat (DETR)	40 %	5 275 €
Département de l'Ariège (FDAL)	40 %	5 275 €
Total partenaires	80 %	10 550 €
Fonds propres	20 %	2 636,70 €
Total HT		13 186,70 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré :

ACCEPTE les travaux de mise en sécurité de l'accès au clocher de l'Église, du changement du tintement défectueux et restauration de l'horloge du Temple;

APPOUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé;

SOLLICITE une subvention État de 5 275 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR);

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

Séance levée à 19 h15

Fait à SABARAT, le 12 juillet 2020

Le Maire,

Laurent MILHORAT



Destinataire(s) : Les membres du conseil municipal
Copie : Affichage, site internet